

Alerte CDI en sursis ! Signez la pétition !...

C'est sans complexe et en pleine pandémie, alors que les estimations les plus optimistes prévoit la suppression de près de 900 000 emplois dans le pays, que les organisations patronales SORAP (*animation commerciale et force de vente*) et le SNPA (*accueil entreprise et événementiel*) projettent de modifier les conditions d'emploi des salarié-e-s.

Allonger la période d'essai des cadres jusqu'à 8 mois, 6 mois pour les techniciens et agents de maîtrise, 4 mois pour les employé-e-s! Augmenter la durée minimale du travail à temps partiel, mettre en place le **contrat d'opération** pour les cadres des fonctions supports mais aussi, entre autres, les hôtes et hôtesse d'accueil.

Pourquoi un tel projet ?

A l'évidence, il s'agit de contourner les obligations du code du travail pour licencier à moindre frais. Ajouter un énième contrat à la liste déjà longue des contrats précaires tel que le Contrat d'Intervention à Durée Déterminée déjà présent dans l'animation commerciale.

Le contrat d'opération permet, à un employeur, de recruter des salarié-e-s pour réaliser un ouvrage ou des travaux précis, dont la date de fin ne peut être exactement connue à l'avance (*cf. ordonnance 2017*). En termes moins choisis, un contrat qui dure le temps d'une mission...ou pas.

L'employeur peut mettre fin à la mission quand bon lui semble.

Ni CDI, ni CDD

Ce contrat permet de faire disparaître le motif économique qui caractérise un licenciement par manque d'activité et permet à l'employeur d'éviter l'obligation constitutive du CDI de reclasser les salarié-e-s, ou de financer un PSE.

Il permet aussi d'embaucher temporairement un salarié en dehors des obligations constitutives, cette fois, du CDD.

Pourquoi maintenant ?

Il semble qu'avec cynisme certain-e-s font le pari qu'en période exception-



nelle il devient possible d'obtenir ce qui est inaccessible en période « normale ». Cela fait 40 ans que les employeurs utilisent l'argument de la flexibilité génératrice d'emploi. 40 ans qu'ils s'évertuent à flexibiliser les contrats sans pour autant créer de nouveaux emplois.

Bien au contraire, la fluidité du marché du travail enferme les salarié-e-s dans une précarité dont ils se débarrassent avec peine. En 2017, les 2,8 millions de sans-emplois recensé-e-s l'étaient en moyenne depuis 16 mois, 25 mois pour les + de 50 ans ! (*Source Insee, 2017*). On ne peut qu'imaginer avec effroi, dans la période actuelle, l'allongement des périodes de chômage entre 2 contrats d'opération.

Plus que jamais ! Pour nous, FSE CGT c'est NON !

La CGT appelle l'ensemble des salarié-e-s de la prestation de service du tertiaire à bloquer la négociation en signant la pétition via le lien ou le QR Code ci-dessous. N'hésitez à la partager sur les réseaux sociaux.

<https://vu.fr/BpTd>



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (*cocher la case correspondante*) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.